



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/69
24 août 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS et
FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent vingt-huitième session, 12-15 novembre 2002,
point 5.2.3. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 4 A LA SÉRIE 05 D'AMENDEMENTS AU
RÈGLEMENT No 14

(Ancrages de ceintures de sécurité)

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente et
unième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été
établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2002/4, sans modification
(TRANS/WP.29/GRSP/31, par. 21).

Paragraphe 5.3.5 et 5.3.6, à supprimer.

Paragraphe 5.3.7 (ancien), à renuméroter 5.3.5.

Paragraphe 5.3.8 (ancien), à renuméroter 5.3.6; modifier la référence aux paragraphes "5.3.1 à 5.3.5", qui devient "5.3.1 à 5.3.4".

Paragraphe 5.3.9 et 5.3.10 (anciens), à renuméroter 5.3.7 et 5.3.8.

Annexe 6,

Tableau, modifier la dernière rangée, comme suit:

"

...
N ₁ , N ₂ & N ₃	3	2	3 ou 2*	2	2

"

Légende, symbole # et sa signification, à supprimer.

=====